

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU de la Séance du 15 février 2018

L'an deux mille dix-huit, le quinze février à 19 h 05 mn, le Conseil Municipal de la Ville de BONDY s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de **Madame Sylvine THOMASSIN**, Maire, sur convocation individuelle, faite en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, **7 février 2018**.

Présents : Mme THOMASSIN Sylvine, M. VIOIX Michel, Mme BADOUX Sylvie, M. GAUTHIER Philippe, M. TABOURI Abdelmagid, Mme MAAZAOUI-ACHI Dalila, M. SOLLIER Patrick, Mme BERNIERES Claudine, Mme HUGUES Agnès, M. NABAL Charles, M. EL KASMI Boujemaa, Mme SECK Aïssata, , M. VERGER Alain, M. HOUSSIN Joël, Mme AMBOLET Hassina, M. BROUILLARD Bertrand, Mme NAHAR HAMIDI Rabia, M. AMMOURI Jamal, Mme CAUCHEMEZ Claire, Mme METAYER Sabrina, M. VERON Cyprien, M. ZAHY Ali, Mme FEZARI Souhila, M. LARBI Nabil, M. ONG Thomas, Mme AHMADOUCHI Fatine, M. ALLOUACHE Karim (arrivé à 19h28mn), M. HERVE Stéphen, M. ALOUT Rafik, Mme PIERRONNET Dominique, M. KADRI Hakim.

Absents excusés, ont donné procuration :

Mme FARES-MAZOUZI Noria à Mme MAAZAOUI-ACHI Dalila
M. MATILI Mounir à Mme THOMASSIN Sylvine
M. BARADJI Madigata à Mme BADOUX Sylvie
Mme TEKKOUK Fadila à M. NABAL Charles
M. EL BAZE Sébastien à Mme FEZARI Souhila
Mme DIABY Hadjanité à M. VIOIX Michel
Mme LACOMBE-MAURIES Véronique à M. HERVE Stéphen
Mme PETITJEAN Guylène à M. ALOUT Rafik

Absents : Mme RAJENDRAM Lilawtee, Mme MISSIAMENOU Marie-Joséphine, Mme DEDONCKER Wadislawa, M. RESSAIRE Philippe, Mme CHETTOUH Assina, M. MOUNDANGA Blaise.

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du texte précité, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme AHMADOUCHI Fatine, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

Informations générales de la Maire :

Madame la Maire porte les points suivants à la connaissance du Conseil municipal :

- Gestion des intempéries,
- Rencontre du président et du Directeur de l'ANRU pour le démarrage anticipé du NPNRU,
- Madame la Maire a été élue Vice-Présidente de la Commission Education de l'Association des maires de France.

Puis, Madame la Maire présente les rapports inscrits à l'Ordre du Jour.

18 – 1 Approbation du compte rendu valant procès-verbal de la séance du 14 décembre 2017

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE, APPROUVE** le compte-rendu de la séance citée en objet.

18 – 2 Rapport annuel 2017 sur la situation de la Ville en matière d'égalité Femmes - Hommes

Le Conseil Municipal, **APRES EN AVOIR DELIBERE, PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel 2017 sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2018 et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

18 – 3 Débat d'orientations budgétaires 2018

Le Conseil Municipal, **APRES EN AVOIR DELIBERE, PREND ACTE** du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2018 et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Adoptée A L'UNANIMITE

18 – 4 Modification de la grille de quotient familial

Le Conseil Municipal, **APRES EN AVOIR DELIBERE, FIXE** la grille de quotient familial comme suit :

Barème de quotient familial				
Lettre du quotient familial	Grille actuelle (1 09 2017)		Grille proposée (3 09 2018)	
	Min	Max	Min	Max
A	0	240	0	242
B	240.01	271	242.01	273
C	271.01	331	273.01	333
D	331.01	371	333.01	374
E	371.01	421	374.01	424
F	421.01	476	424.01	479
G	476.01	561	479.01	565
H	561.01	671	565.01	676
I	671.01	872	676.01	878
J	872.01	1302	878.01	1311
K	Supérieur à 1302		Supérieur à 1318	
Hors Bondy : pas de prise en compte des revenus				

AUTORISE Madame la Maire à signer au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la délibération ; **PRECISE** que l'actualisation de la grille de quotient est applicable à compter du 3 septembre 2018 et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Adoptée PAR : 34 VOTES POUR
5 ABSTENTIONS (3 Les Républicains/ 1 UDI/ 1 Démocrates et Centristes)

18 – 5 Revalorisation des tarifs du périscolaire, des loisirs, des séjours et de location de Roussines

Le Conseil Municipal, **APRES EN AVOIR DELIBERE, FIXE** les tarifs communaux tels que présentés dans les tableaux ci-dessous :

TEMPS MERIDIEN - TARIFS PROPOSES à partir du 1er septembre 2018					
Grille de quotient			Tarif mensuel min	Tarif mensuel max	Tarif occasionnel
Lettre du quotient familial	Min	Max			
A	0	242	5.05		0.56
B	242.01	273	5.05	7.56	0.84
C	273.01	333	7.56	10.09	1.12
D	333.01	374	10.09	12.59	1.40
E	374.01	424	12.59	15.64	1.74
F	424.01	479	15.64	20.18	2.24
G	479.01	565	20.18	28.25	3.14
H	565.01	676	28.25	38.34	4.26
I	676.01	878	38.34	50.44	5.60
J	878.01	1311	50.44	65.58	7.29
K	Supérieur à 1311		75.67		8.41
L	Hors Bondy (+20 % par rapport à K)		80.71		8.97

PAI avec panier repas fourni par famille : facturation de 50% du tarif.

ACCUEIL DU MATIN - TARIFS PROPOSES à compter du 1er septembre 2018					
Grille de quotient			Tarif mensuel min	Tarif mensuel max	Tarif journalier occasionnel
Lettre du quotient familial	Min	Max			
A	0	242	5.05		0.45
B	242.01	273	5.05	6.17	0.54
C	273.01	333	6.17	7.29	0.64
D	333.01	374	7.29	8.41	0.74
E	374.01	424	8.41	9.54	0.84
F	424.01	479	9.54	10.65	0.94
G	479.01	565	10.65	11.78	1.04
H	565.01	676	11.78	12.90	1.14
I	676.01	878	12.90	14.02	1.24
J	878.01	1311	14.02	15.15	1.34
K	Supérieur à 1311		16.26		1.43
L	Hors Bondy		19.52		1.72

ETUDE/GARDERIE OU ACCUEIL DU SOIR - TARIFS PROPOSES					
Grille de quotient			Tarif mensuel min	Tarif mensuel max	Tarif journalier occasionnel
Lettre du quotient familial	Min	Max			
A	0	242	10.09		1.12
B	242.01	273	10.09	12.88	1.43
C	273.01	333	12.88	15.66	1.74
D	333.01	374	15.66	18.45	2.05
E	374.01	424	18.45	21.23	2.36
F	424.01	479	21.23	24.02	2.67
G	479.01	565	24.02	26.81	2.98
H	565.01	676	26.81	29.59	3.29
I	676.01	878	29.59	32.38	3.60
J	878.01	1311	32.38	35.16	3.91
K	Supérieur à 1311		37.94		4.22
L	Hors Bondy		45.54		5.06

ALSH DU MERCREDI A PARTIR DE 11H30 - TARIFS PROPOSES					
Grille de quotient rénovée			Tarif mensuel min	Tarif mensuel max	Tarif journalier occasionnel
Lettre du quotient familial	Min	Max			
A	0	242	4.41		1.84
B	242.01	273	4.41	9.39	3.91
C	273.01	333	9.39	11.04	4.60
D	333.01	374	11.04	12.88	5.37
E	374.01	424	12.88	14.55	6.06
F	424.01	479	14.55	16.48	6.87
G	479.01	565	16.48	19.07	7.95
H	565.01	676	19.07	22.66	9.44
I	676.01	878	22.66	28.38	11.82
J	878.01	1311	28.38	40.00	16.67
K	Supérieur à 1311		47.94		19.98
L	Hors Bondy		57.53		23.97

PAI avec panier repas fourni par famille : facturation de 50% du tarif.

Tarifs accueil de groupes centre de Roussines pour organismes extérieurs (hors transport), tarifs applicables à compter du 1er mars 2018	Prix par personne en hébergement simple (sans repas)		Gestion hôtelière (petit déjeuner, déjeuner et diner)	
	Hors période de chauffe	En période de chauffe	Hors période de chauffe	En période de chauffe
6 à 10	14	16	25	27
11 à 20 personnes	12,1	14,13	23,2	25,23
20 à 150 personnes	10,09	12,1	21,19	23,2

Forfait location salle de spectacle pour 24h hors période de chauffe	200 euros
Forfait location salle de spectacle pour 24h en période de chauffe	300 euros
Option entretien ménager par heure	20 euros

AUTORISE la Maire à signer au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la délibération ; **PRECISE** que ces tarifs seront applicables à compter du 3 septembre 2018, exception faite des tarifs de location du centre de Roussines applicables au 1^{er} mars 2018 et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Adoptée PAR : 34 VOTES POUR
5 ABSTENTIONS (3 Les Républicains/ 1 UDI/ 1 Démocrates et Centristes)

18 – 6 Modification de la sectorisation scolaire

Le Conseil Municipal, **APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE** quand cela sera nécessaire pour des raisons matérielles et/ou dans l'intérêt du parcours scolaire de l'enfant, de maintenir les enfants dans les écoles où ils sont scolarisés l'année N-1 même si celle-ci ne correspond pas à leur secteur ; **DECIDE** de proposer une transition progressive.

Ainsi, seuls les enfants entrant en Petite Section de maternelle sans fratrie, en CP sans fratrie, ainsi que ceux nouvellement inscrits sur la ville sont intégrés aux nouveaux secteurs.

Les familles dont une partie de la fratrie est déjà scolarisée dans les écoles des nouveaux secteurs pourront bénéficier de la nouvelle sectorisation ; **DECIDE** de modifier la sectorisation scolaire de la rue Fontaine à compter de la rentrée scolaire 2018/2019 selon le tableau ci-dessous :

RUE	ANCIEN SECTEUR SCOLAIRE	NOUVEAU SECTEUR SCOLAIRE
Rue Fontaine	J.ZAY N.CAILLET A.CAMUS	L.PASTEUR

RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Adoptée A L'UNANIMITE

18 – 7 Transformation des écoles Camille Claudel et Jules Ferry maternelle

Le Conseil Municipal, **APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE** de transformer l'école primaire Camille CLAUDEL pour la rentrée scolaire de septembre 2018 en deux écoles distinctes, l'une maternelle et l'autre élémentaire ; **DECIDE** de transformer l'école maternelle Jules FERRY en école primaire. Cette transformation se fera pour la rentrée scolaire de septembre 2018 avec la création d'une ou deux classes de CP et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Adoptée A L'UNANIMITE

18 – 8 Mutualisation des séjours enfants avec Saint-Denis

Le Conseil Municipal, **APRES EN AVOIR DELIBERE, APPROUVE** les termes de la convention de partenariat à intervenir entre la Ville de Bondy et la Ville de Saint-Denis ; **PRECISE** que ladite convention est conclue pour une période de un an renouvelable deux fois ; **AUTORISE** la Maire à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Adoptée A L'UNANIMITE

18 – 9 Modification du règlement intérieur des activités périscolaires, extrascolaires et de loisirs

Le Conseil Municipal, **APRES EN AVOIR DELIBERE, APPROUVE** les modifications apportées au règlement intérieur des activités périscolaires, extrascolaires et de loisirs et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Adoptée PAR : 30 VOTES POUR

**7 VOTES CONTRE (3 Les Républicains / 1 UDI / 1 Démocrates et Centristes
/ 2 Bondy Autrement)**

2 ABSTENTIONS (Mme METAYER et M. AMMOURI)

18 – 10 Marché n°153301 Prestations de traiteur – Lot n°1 Cocktail pour 100 personnes maximum et Lot n°2 Cocktail pour plus de 100 personnes - Avenant n°1

Le Conseil Municipal, **APRES EN AVOIR DELIBERE, APPROUVE** les modifications apportées au marché précité ; **AUTORISE** la Maire à signer les avenants n°1 au marché n°153103 Prestations de traiteur – Lot n°1 « Cocktail pour 100 personnes maximum et Lot n°2 « Cocktail pour plus de 100 personnes » et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Adoptée A L'UNANIMITE

18 – 11 Dispositif ACTE - Autorisation accordée à la maire de signer la convention relative à l'accompagnement des collégiens temporairement exclus

Le Conseil Municipal, **APRES EN AVOIR DELIBERE, APPROUVE** les termes de la convention triennale entre le Département de la Seine-Saint-Denis, la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale et la Ville de Bondy relative à l'accueil des collégiens temporairement exclus et l'avenant pour l'année scolaire 2017-2018 ; **AUTORISE** la Maire à signer ladite convention, les avenants annuels et tous les documents s'y rapportant ; **AUTORISE** la Maire à percevoir l'ensemble des financements afférents à cet avenant ; **AUTORISE** la Maire à signer tout appel à projet qui favorise la mise en oeuvre du dispositif ; **AUTORISE** la Maire à affecter au budget du CCAS en recettes la subvention du Département de 27.700 euros au titre de l'année 2017-2018 et toutes les subventions liées contribuant à la mise en oeuvre du dispositif et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Adoptée A L'UNANIMITE

18 – 12 Conseil d'administration du Collège Henri Sellier - modification des représentants

Le Conseil Municipal, **PROCEDE** à l'élection de ses représentants au Conseil d'Administration du collège Henri Sellier.

DECLARE élus :

- **Mme Souhila FEZARI, Conseillère Municipale**
- **M. Bertrand BROUILLARD, Conseiller Municipal**

DIT que la présente délibération modifie partiellement les délibérations n°17 du 12 avril 2014 et n°94 du 15 mai 2014 relatives à la désignation des représentants de la Ville de Bondy au Conseil d'administration des établissements d'enseignement secondaire de la Ville de Bondy et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Adoptée PAR : 30 VOTES POUR
2 ABSTENTIONS (Mme METAYER et M. AMMOURI)
7 NON PARTICIPATIONS (3 Les Républicains / 1 UDI / 1 Démocrates et
Centristes / 2 Bondy Autrement)

18 – 13 Voeu de contribution à la Déclaration d'Utilité Publique sur l'aménagement du Triangle de Gonesse présenté par la Majorité municipale

Le Conseil Municipal, **APRES EN AVOIR DELIBERE, ADOPTE** le vœu suivant et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat :

« L'aménagement du Triangle de Gonesse et en particulier le projet EuropaCity, soulève de nombreuses questions économiques et écologiques qui concernent l'ensemble de notre région Ile de France.

Ce projet, porté par le groupe Auchan, prévoit la création d'une gigantesque zone commerciale de 250 000 m² pour y installer plus de 500 boutiques et restaurants censés accueillir 30 millions de visiteurs chaque année, soit deux fois plus qu'Eurodisney !

Près de 300 hectares de terres agricoles parmi les plus fertiles de France et dont l'exploitation est un atout majeur pour la capitale et sa région, seront sacrifiés et livrés au bitume et au béton.

La réduction des surfaces imperméabilisées est un enjeu important pour limiter les effets destructeurs des catastrophes naturelles, dans la période de dérèglement climatique que nous traversons. Les dernières inondations, à peine un an et demi après celles de juin 2016, viennent nous rappeler les conséquences majeures et dévastatrices de l'artificialisation des sols.

Ce projet pose clairement la question de son adéquation avec les besoins du territoire. Un projet qui ignore la saturation de l'offre commerciale dans le secteur et qui risque de fragiliser encore l'équilibre économique existant.

La baisse significative de fréquentation des grands centres commerciaux montre les nouvelles attentes des consommateurs pour le retour du commerce en centre-ville qui permet en outre de réduire la circulation automobile et les émissions de gaz à effet de serre.

Le Conseil Municipal de Bondy, réuni le 15 février 2018, conscient de la responsabilité de chacune et chacun dans la lutte pour le climat, considère que l'utilité publique de ce projet n'est pas caractérisée ».

Adoptée PAR : 37 VOTES POUR
2 ABSTENTIONS (Mme METAYER et M. AMMOURI)

Enfin, le Conseil Municipal a été informé des décisions de Madame la Maire, comme suit :

- **N° 17-67** : Convention d'accueil classe d'environnement Poney des Quatre Saisons pour l'école Pasteur élémentaire
- **N° 17-79** : Convention d'occupation précaire d'un local sis à Bondy 129 rue Edouard Vaillant à Bondy (93140) passée entre la Commune de BONDY et l'association la Compagnie Le Roi des Fous
- **N° 17-85** : Contrat de cession du spectacle intitulé « Mamans » du vendredi 9 mars entre l'Association Café de la Gare – JPT Spectacles et la Ville de Bondy
- **N° 17-86** : Contrat de cession du spectacle intitulé « Una noche a puro tango » du vendredi 23 mars 2018 entre l'Association Compagnie Cambalache et la Ville de Bondy
- **N° 17-87** : Contrat de cession du spectacle intitulé « Mohamed Najem and Friends » du ciné-cabaret du samedi 2 décembre 2017 entre Unisson Production et la Ville de Bondy
- **N° 17-89** : Contrat d'engagement de l'orchestre « Johan Morgan Orchestra » des samedis 13 et 20 janvier 2018 entre l'Association Amusicall et la Ville de Bondy
- **N° 17-90** : Contrat de cession pour un spectacle avec OPEN'EYES
- **N° 17-91** : Contrat de cession du spectacle intitulé « Animation de bal chantée » du vendredi 22 décembre 2017 entre l'Association L'Artiste et la Ville de Bondy
- **N° 17-92** : Contrat de cession du spectacle intitulé « Après une si longue nuit » du vendredi 16 mars 2018 entre ZD Productions et la Ville de Bondy
- **N° 17-94** : Contrat de cession du spectacle intitulé « A petit pas entre les pages » du jeudi 15 février 2018 entre la Compagnie Les Escaboleurs et la Ville de Bondy
- **N° 17-95** : Contrat de cession du spectacle intitulé « Diva sur Divan » du vendredi 19 janvier 2018 entre M.A. Compagnie et la Ville de Bondy.

RIEN N'ETANT PLUS A L'ORDRE DU JOUR
LA SEANCE EST LEVEE A 21 H 45